



Être qualifié en 5 étapes

1 Vérifier l'adéquation avec les critères préalables

- Exister depuis 2 ans
- Exercer une activité de génie écologique
- Identifier une agence locale de travaux

2 Remplir son dossier de candidature

Répondre aux questions et fournir les pièces justificatives demandées pour répondre aux différents critères de la qualification.

3 Recevoir les résultats sur l'avis d'instruction

Le comité des instructeurs fournit un avis sur le profil de qualification. Cet avis sera validé par le Bureau Kalisterre pour une durée de 3 ans.

4

4 Faire une demande de candidature

En envoyant un mail à l'adresse [candidature\[a\]kalisterre.fr](mailto:candidature[a]kalisterre.fr) en précisant quelle agence locale de travaux souhaite candidater

5

5 Réaliser la visite de chantier

Un instructeur Kalisterre, accompagné d'un permanent de l'association iront visiter les chantiers en cours et anciens présentés par l'agence candidate.

Quel est le coût ?

- Le coût de l'instruction est de 1200€ HT.
- Le coût de la qualification varie selon le CA de l'agence, est à verser durant 3 ans.

Contact

kalisterre@kalisterre.fr

06 03 86 76 47



www.kalisterre.fr